

## Annexe 2 : actualisée suite à la note du 30 mai 2024 de la DGAFP

### ANNEXE 2 - TAUX DE PROMOTIONS 2025 ET RAPPEL DES TAUX DE PROMOTIONS 2024

FILIERE	CORPS/GRADE	Taux de promotion 2024 Avancement au choix	Taux de promotion 2025 Avancement au choix
Filière technique	<b>INGENIEURS DES SERVICES TECHNIQUES</b>		
	Ingénieur principal services techniques	9 %	9% (triennal 2023-2025)
	<b>CONTROLEURS DES SERVICES TECHNIQUES</b>		
	Contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques	14 %	14 %
	Contrôleur de classe supérieure des services techniques	18 %	18 %
	<b>ADJOINTS TECHNIQUES IOM</b>		
	Adjoint technique IOM pal 1ère classe IOM	16,5 %	16,5 %
	Adjoint technique IOM pal 2ème classe IOM	28 %	28 %
Filière numérique	<b>INGENIEUR SIC</b>		
	Ingénieur principal SIC	10 %	10% (triennal 2023-2025)
	<b>TECHNICIENS SIC</b>		
	Technicien de classe exceptionnelle des systèmes d'information et de communication	14 %	14 %
	Technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication	18 %	18 %
Filière sécurité routière	<b>DELEGUES AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE</b>		
	Délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière	7 %	7% (triennal 2023-2025)
	<b>INSPECTEURS DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE</b>		
	Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1re classe	14 %	14 %
	Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2e classe	18 %	18 %
Filière OE	HCC	10 %	10 %
	HCB	10 %	10 %
	HCA	12 %	12 %
	Ouvrier d'état groupe VII	15 %	15 %
	Ouvrier d'état hors catégorie -C	10 %	10 %

FILIERE	CORPS/GRADE	Taux de promotion 2024 Avancement au choix	Taux de promotion 2025 Avancement au choix
Filière administrative	<b>ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT</b>		
	Attaché	Article 13 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat	
	Attaché principal	Articles 21 et 22 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et article 2 de l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les taux de promotion au grade d'attaché principal du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat	
	Attaché hors classe	Article 26 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et article 1 de l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 26 et 27 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat	
	Echelon spécial du grade d'attaché hors classe	Article 27 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et article 2 de l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 26 et 27 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat	
	<b>SECRETAIRE ADMINISTRATIF IOM</b>		
	Secrétaire administratif de classe normale	Article 9 du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat et article 7 du décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat	
	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	14 %	14 %
	Secrétaire administratif de classe supérieure	18 %	18 %
	<b>ADJOINT ADMINISTRATIF IOM</b>		
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	16,5 %	16,5 %
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	28 %	28 %